

Table des matières

1ère partie : Conventions générales

2ème partie : La BMFINVOIC- Interchange Implementation Guideline (IIG) version BMF100

3ème partie : La BMFINVOIC-Message Implementation Guideline (MIG) version BMF100

4ème partie : Les listes de codes BMF

5ème partie : Le *Branching Diagram*

1ère partie : Conventions générales

1. Données exigées au niveau légal

La MIG aborde uniquement les données exigées au niveau légal pour le message électronique de facture. Les entreprises peuvent inclure plus d'informations dans la facture, mais les administrations compétentes ne traiteront pas ces informations. Le guide d'implémentation décrit les directives à suivre pour la facture, la note de crédit et la note de débit. Les corrections apportées à une facture ne peuvent être effectuées qu'au moyen d'une note de crédit ou de débit. Comme pour les factures sur papier, il est interdit d'utiliser une "facture de correction" portant le même numéro de facture que celui de la facture à corriger. Le message de facture ne peut pas comporter de montants négatifs. Le signe (positif ou négatif) est inclus dans le qualifiant utilisé (par ex. 'allowance' ou 'charge').

2. Préambule

a. Codes BMF pour les valeurs monétaires

Pour pouvoir contrôler une facture électronique au moyen d'un logiciel de validation, les valeurs monétaires doivent pouvoir être identifiées correctement. Pour cela, le seul moyen est de les indiquer avec un code approprié. Cependant, les listes de codes EDIFACT ne comportant pas un code approprié pour tous les montants, quelques nouveaux codes ont été introduits, qui sont indiqués comme « Code BMF ». Par exemple, il n'existe pas de code EDIFACT pour indiquer le montant brut d'une ligne de facture. En outre, la structure du message INVOIC ne convenant pas pour communiquer certaines données, il a fallu ajouter des codes supplémentaires. C'est par exemple le cas pour les montants des notes de crédit et de débit. Ces montants ne peuvent pas être communiqués dans le segment MOA du groupe de segments 50, comme cela devrait être le cas. En effet, il manque un groupe RFF-DTM dans le segment MOA. Néanmoins, ce groupe de segments est indispensable pour pouvoir indiquer de quelle note de crédit ou de débit il s'agit.

b. Original ou duplicata d'une facture

Une facture électronique est toujours une facture originale. Cela signifie qu'une copie électronique est toujours également considérée comme un original, et non comme un duplicata. En effet, l'environnement électronique ne permet pas de distinguer un message original d'une copie de ce message. Le tirage papier d'une facture électronique n'est ni une facture ni un duplicata de cette facture.

c. Unité monétaire

Tous les montants d'une facture doivent obligatoirement être exprimés en euros. Une seule unité monétaire est donc autorisée pour la facturation. Evidemment, différentes unités monétaires sont possibles pour le paiement.

d. Une ligne de facture

Une et une seule ligne de facture correspond à chaque groupe de segments (SG) 25, qui a le segment LIN comme initiateur. Pour être tout à fait correct, il faut ajouter qu'une "sub-line" fait partie de la ligne de facture à laquelle elle réfère. Une "sub-line" ne peut pas contenir d'informations obligatoires au niveau légal. Dans la pratique, on utilise rarement de telles lignes secondaires ou supplémentaires dans une facture.

e. Réduction conditionnelle

Exemples : 2% de réduction en cas de paiement dans les dix jours calendrier ou 4% de réduction en cas de paiement à la livraison. Ce montant est calculé par taux de TVA et est soustrait au montant à payer avant le calcul de la TVA, que le client paye ou non dans le délai fixé. Si différentes réductions sont mentionnées dans la facture (différentes conditions), on applique la plus avantageuse pour le client au niveau financier. Les (différentes) conditions de réduction sont communiquées dans le SG8 (avec l'initiateur PAT). Le statut du SG8 est *X, Not processed*, ce qui signifie que le logiciel de validation ne traitera pas ou ne contrôlera pas ces informations. Les montants *payment discount* (pas les conditions) sont repris dans le SG15 car il n'y a pas de groupe TAX-MOA dans le SG8. Les montants ne peuvent pas non plus être repris dans la *summary section* car, d'une part, il n'y a pas de groupe PAT et, d'autre part, il n'y a pas de groupe TAX-MOA dans le SG51 (initiateur ALC). Les informations ne sont pas non plus mentionnées au niveau de la ligne de facture car la réduction se rapporte à un montant total pour un taux de TVA particulier qui est calculé sur la base des informations de la ligne de facture.

f. Numéros et codes d'identification pour les produits et services

Les numéros et codes d'identification ne suffisent pas pour déterminer le tarif de la TVA due. Dès lors, l'Administration de la TVA les considère comme des informations de nature purement informative. Le produit ou service doit être identifié par sa dénomination usuelle et la description doit contenir les éléments nécessaires pour pouvoir déterminer le taux de TVA sans équivoque possible. La description de l'unité de facturation s'effectue dans le segment IMD.

g. Produits consignés et consigne

Les informations relatives aux produits consignés et au montant de la consigne s'y rapportant sont communiquées dans des lignes de facture distinctes. Un seul montant de consigne peut être indiqué par ligne de facture. Concrètement, cela signifie que la livraison et la reprise d'un produit consigné doivent être mentionnées dans deux lignes de facture distinctes.

h. Dispense ou non-assujettissement à la TVA

Lorsqu'aucune TVA n'est due, il faut faire référence à la disposition légale en vertu de laquelle l'opération est dispensée ou n'est pas assujettie à la TVA. Afin de ne pas devoir toujours indiquer textuellement la référence complète, on a ajouté des codes BMF à la liste de codes de l'élément de données 5279, *Duty/tax/fee rate identification*, dans le segment TAX. Cette liste reprend 94 codes qui réfèrent à des dispositions légales. Par exemple, le code BF77 fait référence à la dispense de TVA pour la livraison de perles véritables et de pierres précieuses naturelles sur base de l'article 42, §4, 1° du Code de la TVA, notification n°108/1971.

3. **Aperçu détaillé des indications sur la facture**

Conformément à l'article 5 de l'A.R. n°1 du 29 décembre 1992, la facture doit mentionner :

- La date d'émission et le numéro d'inscription dans le registre des factures sortantes. Attention, il peut y avoir deux registres pour les factures sortantes : un pour les factures électroniques et un autre pour les factures sur papier.
- Le nom ou la raison sociale, l'adresse, le numéro de registre de commerce ou d'artisanat et le numéro de TVA du fournisseur ou du prestataire de services assujetti.
- Le nom ou la raison sociale, l'adresse et le numéro de TVA du cocontractant assujetti ainsi que l'adresse de destination des marchandises.
- La date de livraison de la marchandise ou d'achèvement du service.
- Les données nécessaires pour déterminer le type d'opération et pour fixer le tarif de la taxe due, en particulier la dénomination usuelle des marchandises livrées ou des services fournis et leur quantité.
- Par tarif, la mention du taux de taxation et des éléments dont il est composé. Tous les montants doivent obligatoirement être exprimés en euros.
- La mention des taux de l'impôt dû, du montant de l'impôt dû par taux et du montant total de l'impôt dû.
- La mention de la disposition légale en vertu de laquelle l'opération est dispensée de taxe ou l'impôt

MIG INVOIC BMF100

n'est pas pris en compte.

- La référence aux pièces émises précédemment si plusieurs factures ou pièces sont émises pour la même opération.

Toutes les autres mentions prescrites par le code de la TVA ou par des arrêtés d'application.

4. Conventions MIG

- Les règles générales de la syntaxe EDIFACT sont d'application dans ce document.
- Le lay-out des segments dans ce document (de gauche à droite) :
 - Dans la première colonne : les *tags* d'éléments de données ainsi que la description.
 - Dans la deuxième colonne : le statut EDIFACT (M ou C), le format et la longueur du champ. Ces deux premières colonnes forment le lay-out original du segment EDIFACT.
 - Dans les troisième, quatrième et cinquième colonnes : informations spécifiques BMF. Dans la troisième colonne : un indicateur de statut pour l'utilisation d'éléments de données EDIFACT *C(onditional)*. Dans la quatrième colonne : le statut spécifique d'une valeur de code mentionnée dans la cinquième colonne.
- Les éléments de données *M(andatory)* dans les segments EDIFACT conservent leur statut dans les BMFINVOIC-IIG et MIG.
- Dans la troisième colonne, cinq types de statut sont possibles pour les groupes de segments, segments et éléments de données (simples, composants (« component ») ou composites (« composite »)).

REQUIRED	R	Indique que l'entité est obligatoire et doit être envoyée. Les informations ou les données de cette entité seront traitées par un logiciel de vérification et de validation.
DEPENDENT	D	Indique que l'entité doit être envoyée sous certaines conditions définies dans les <i>dependency notes</i> explicatives adéquates. Les informations ou données de cette entité seront traitées par un logiciel de vérification et de validation.
OPTIONAL	O	Indique que l'entité est facultative et peut être envoyée à la discrétion de l'utilisateur. Les informations ou données de cette entité seront traitées par un logiciel de vérification et de validation.
NOT PROCESSED	X	Indique que l'entité est optionnelle et peut être envoyée à la discrétion de l'utilisateur. Les informations ou données de cette entité <u>ne seront pas</u> traitées par un logiciel de vérification et de validation.
NOT USED	N	<u>Groupes de segments et segments</u> : Indique que l'entité n'est pas utilisée et doit être omise. <u>Éléments de données (simples, composants ou composites)</u> : Indique que cet élément de données ne peut pas être utilisé dans un segment qui contient des données ou des informations traitées par un logiciel de vérification et de validation.

MIG INVOIC BMF100

e. Les valeurs de code peuvent également avoir un statut:

Required	r	Indique que l'entité est obligatoire et doit être envoyée. Les informations ou données contenues dans cette entité seront traitées par un logiciel de vérification et de validation.
Dependent	d	Indique que l'entité doit être envoyée sous certaines conditions définies dans les <i>dependency notes</i> explicatives adéquates. Les informations ou données de cette entité seront traitées par un logiciel de vérification et de validation.
Optional	o	Indique que l'entité est optionnelle et peut être envoyée à la discrétion de l'utilisateur. Les informations ou données de cette entité seront traitées par un logiciel de vérification et de validation.

f. La liste des codes d'un élément de données caractérisé par le statut M, R ou D est toujours limitée aux valeurs de code mentionnées.
La liste des codes d'un élément de données caractérisé par le statut X ou O est toujours ouverte, c'est-à-dire que l'ensemble d'EDIFACT D.96.A et la liste de codes BMF peuvent être utilisés pour cet élément de données spécifique.

MIG INVOIC BMF100

2ème partie : Le BMFINVOIC-Interchange Implementation Guideline (IIG)

Segment Layout – UNB segment

Ce segment est utilisé pour envelopper l'*interchange* et pour identifier l'expéditeur et le destinataire. Le principe du segment UNB est le même que celui d'une enveloppe physique qui contient une ou plusieurs lettres ou documents et qui mentionne l'adresse de livraison et l'adresse d'expédition. L'utilisation d'un groupement fonctionnel de messages (UNG, UNE) n'est pas autorisée dans les *interchanges* BMFINVOIC.

UNB - M 1 - INTERCHANGE HEADER				
Function :		To start, identify and specify an interchange.		
Segment number :				
	EDIFACT	BMF	s	Description
S001 SYNTAX IDENTIFIER	M	M		
0001 Syntax identifier	M a4	M		UNOA UNOB UNOC
0002 Syntax version number	M n1	M		3 = Syntax version number 3
S002 INTERCHANGE SENDER	M	M		
0004 Sender identification	M an..35	M		
0007 Partner Identification code qualifier	C an..4	O		
0008 Address for reverse routing	C an..14	O		
S003 INTERCHANGE RECIPIENT	M	M		
0010 Recipient identification	M an..35	M		
0007 Partner Identification code qualifier	C an..4	O		
0014 Routing address	C an..14	O		
S004 DATE / TIME OF PREPARATION	M	M		
0017 Date	M n6	M		YYMMDD
0019 Time	M n4	M		HHMM
0020 Interchange control reference	M an..14	M		Référence unique générée par l'expéditeur pour identifier l' <i>interchange</i> .
S005 RECIPIENT'S REFERENCE PASSWORD	C	O		
0022 Recipient's reference/password	M an..14	M		
0025 Recipient's reference/password qualifier	C an2	O		
0026 Application reference	C an..14	R		BMF100INVOIC
0029 Processing priority code	C a1	O		A = Highest priority
0031 Acknowledgement request	C n1	R		1 = Requested
0032 Communications agreement identification	C an..35	O		BMF.....
0035 Test indicator	C n1	N		

MIG INVOIC BMF100

Segment Notes.

DE 0001 : Le jeu de caractères recommandé (défaut) pour les échanges internationaux est le jeu de caractères A (UNOA).

Outre les caractères UNOA, UNOB contient également les lettres minuscules de a à z.

UNOC contient également les caractères utilisés spécifiquement en français, allemand, néerlandais, danois, finnois, islandais, portugais, espagnol, norvégien et suédois.

DE 0008 : L'adresse d'envoi dans la direction inverse est fournie par l'expéditeur de l'*interchange* pour informer le destinataire de l'adresse à laquelle les *interchanges* de réponse doivent être envoyés au sein du système de l'expéditeur.

DE 0014 : L'adresse d'envoi, qui était auparavant fournie par le destinataire de l'*interchange*, est utilisée par l'expéditeur de l'*interchange* pour informer le destinataire de l'adresse vers laquelle l'*interchange* devrait être envoyé au sein du système du destinataire. L'adresse fournie ici est normalement communiquée à l'expéditeur de l'*interchange* par le destinataire préalablement à la transmission de l'*interchange*.

DE S004 : La date et l'heure spécifiées dans cet élément de données composite doivent être la date et l'heure à laquelle l'expéditeur a préparé l'*interchange*. Cette date et cette heure ne correspondent pas nécessairement aux dates et heures des messages contenus.

DE 0020 : Le numéro de contrôle et de référence de l'*interchange* est créé par l'expéditeur pour identifier de manière unique chaque *interchange*. On recommande à l'expéditeur de ne pas réutiliser un même numéro de référence avant au moins un an. Afin de garantir l'unicité, le numéro de contrôle et de référence de l'*interchange* doit toujours être combiné à l'identification de l'expéditeur de l'*interchange* (DE 0004).

DE 0026 : Les *interchanges* contenant des factures BMF100 doivent être identifiés par l'acronyme 'BMF100INVOIC'.

DE 0031 : Cet élément de données est utilisé pour indiquer qu'une confirmation de réception est demandée pour cet *interchange*. La confirmation de la réception s'effectue au moyen d'un message CONTRL BMF100.

DE 0032 : Cet élément de données est utilisé pour identifier les accords sous-jacents qui déterminent l'échange de données. L'identité des accords relatifs aux factures électroniques légales doit débiter par les lettres 'BMF'. Les autres caractères de l'élément de données peuvent être complétés selon des accords bilatéraux.

MIG INVOIC BMF100

Segment Layout - UNZ segment.

Ce segment est utilisé pour terminer l'*interchange*.

UNZ - M 1 - INTERCHANGE TRAILER				
Function : To end and check the completeness of an interchange.				
Segment number :				
	EDIFACT	BMF	s	Description
0036 Interchange control count	M n..6	M		Le nombre de messages dans l' <i>interchange</i> .
0020 Interchange control reference	M an..14	M		Identique au DE 0020 dans le segment UNB.
<u>Segment Notes.</u>				
DE 0036: Puisqu'on n'utilise pas de groupes fonctionnels, c'est ici que l'on indique le nombre de messages.				

3ème partie : Le BMFINVOIC-Message Implementation Guideline version 1.00

- a. La BMFINVOIC Message Implementation Guideline (MIG) ne couvre que les données minimales exigées pour la facturation électronique. Les entreprises peuvent transmettre plus d'informations dans cette facture. Cependant, les administrations compétentes du Ministère des Finances ne s'intéressent pas à ces informations supplémentaires.
- b. Les groupes de segments et segments du message INVOIC EDIFACT D.96.A qui ne sont pas repris dans cette MIG ont tous le statut X, *not processed*.

c. Règles de calcul pour la facture :

Au moyen d'un modèle de facture, on explique ci-dessous comment tous les montants et montants intermédiaires obligatoires de la facture doivent être calculés et communiqués.

- 1) **Le message ne peut pas indiquer de montants négatifs.** Le signe (positif ou négatif) est exprimé par le biais du qualifiant utilisé ("allowance" ou "charge").
- 2) A l'exception des montants en MOA (1040) et MOA (1820), tous les montants sont également caractérisés par un **taux de TVA correspondant** et, le cas échéant, par l'indication du fait qu'il s'agit d'une réduction ou d'un supplément.

Règles de calcul pour le modèle de facture :

$(n)_{\text{taux}}$ signifie 'montant 'n' pour un certain taux de TVA'.

$\Sigma (n)_{\text{taux}}$ signifie 'total des montants 'n' pour un même taux de TVA'.

$\Sigma_{\forall} (n)_{\text{taux}}$ signifie 'total des montants 'n' pour tous les taux de TVA'.

Remarque : Pour assurer la lisibilité de l'exemple ci-après, les montants négatifs sont indiqués avec un signe moins. Ce signe moins ne peut pas être utilisé dans les règles de calcul ci-dessous. Dans les règles de calcul, tous les montants $(n)_{\text{taux}}$, $\Sigma(n)_{\text{taux}}$ et $\Sigma_{\forall}(n)_{\text{taux}}$ sont des chiffres positifs.

a.*	$(1) \times (2)_{\text{taux}} = (3)_{\text{taux}}$
b.	$\Sigma (3)_{\text{taux}} + \Sigma (4)_{\text{taux}} - \Sigma (5)_{\text{taux}} = (6)_{\text{taux}}$
c.	$(6)_{\text{taux}} - \Sigma (7)_{\text{taux}} + \Sigma (8)_{\text{taux}} = (9)_{\text{taux}}$
d.	$\Sigma_{\forall} (9)_{\text{taux}} = (17)$
e.	$(13) \times (14) = (18)$
f.	$(15) \times (16) = (19)$
g.	$(9)_{\text{taux}} \times (28) = (10)_{\text{taux}}$
h.	$(9)_{\text{taux}} - (10)_{\text{taux}} = (11)_{\text{taux}}$
i.	$(11)_{\text{taux}} \times \text{TVA \%} = (12)_{\text{taux}}$
j.	$\Sigma_{\forall} (12)_{\text{taux}} = (20)$
k.	$(17) + \Sigma (18) - \Sigma (19) + (27) = (22)$
l.	$(22) + 20 - \Sigma (23) + \Sigma (24) - \Sigma (25) + \Sigma (26) = (21)$

* = Le mode de calcul du montant $(3)_{\text{taux}}$ est expliqué en détails dans le point d. ci-après (p. 12 et 13).

Dans ce modèle de facture, on suppose pour plus de simplicité que l'unité de livraison est égale à l'unité de facturation. Il est néanmoins possible que l'on commande et livre des emballages standards mais que le prix soit établi sur la base de l'unité de facturation (par ex. kg, mètre,...).

MIG INVOIC BMF100

Savonnerie sa				M. Lesale				
Rue du Savon, 73 – 1050 Bruxelles				Place de la Brosse, 11				
TVA BE 403.720.037				1010 Bruxelles				
RCB 230.074				TVA BE 659.999.666				
N° de facture/date : n° 212 du 10 avril 2002				Date de livraison : 05 avril 2002				
				Taux de TVA				Total
Bien/service	Quant livrée	Quant gratis	PU	dispense	6%	12%	21%	
1. Boîte 500 gr lessive	120 (1)		0,65 (2)				78,00 (3)	
+ supplément étiquetage extra:							6,00 (4)	
2. Bouteille 5 l détergent	15		5,25				78,75	
- réduc. plus de 10 bouteilles:							- 8,00 (5)	
3. Savon de toilette	200		0,25				50,00	
- réduc. article 2% :							- 1,00	
4. Flacon 15 cl détachant	12		0,50				6,00	
5. Sachet pharmacie	2		5,00		10,00			
6. Paquet langes	3		6,25			18,75		
7. Mystère	10		0,25	2,50				
8. Déodorant 500 ml	2	2	-				-----	
9. Savon lavande	7	2	0,5		2,50			
Total net des lignes de facture				2,50	12,50 (6)	18,75	209,75	
Réduction 10%				-0,25	-1,25 (7)	-1,88	-20,98	
Frais de transport					6,30 (8)			
Montant imposable sans réduction				2,25	17,55 (9)	16,87	188,77	225,44 (17)
Réduction 2% (28)				-0,05	-0,35 (10)	-0,34	-3,78	
				2,20	17,20 (11)	16,53	184,99	
Total de la TVA hors TVA des notes de crédit et de débit				-----	1,03 (12)	1,98	38,85	41,86 (20)
Consigne 15 bouteilles à 0,25 EUR (13) (14)							3,75 (18)	
Consigne 5 bouteilles à 0,25 EUR– reprise (15) (16)							-1,25 (19)	
Total des montants avancés par le fournisseur/prestataire de services pour des dépenses effectuées pour le compte de son cocontractant (Code de la TVA, art.28, 5°).							5,00 (27)	
Total de la facture hors TVA et montants des notes de crédit et notes de débit							232,94 (22)	
Note de crédit 515 du 21 décembre 2001				Montant total hors TVA				-12,50 (23)
Note de débit 124 du 21 décembre 2001				Montant total hors TVA				2,50 (24)
Note de crédit 515 du 21 décembre 2001				Montant de la TVA				- 0,75 (25)
Note de débit 124 du 21 décembre 2001				Montant de la TVA				0,53 (26)
Total de la facture, TVA incluse								264,58 (21)

MIG INVOIC BMF100

Légende

(1)	QTY (0940) – DE 6063: 47 = Invoiced quantity
(2)	PRI (1120) – DE 5125: AAB = Calculation gross
(3)	MOA (1330) – DE 5025 : B01 = Gross line item amount, excl. allowances and charges (BMF) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe qu'un code dans le DE 5025 pour 'Net line item amount, incl. allowances and charges'. Il s'agit du code '203, Line item amount = Goods item total minus allowances plus charges for the line item'.</i>
(4)	MOA (1650) – DE 5025 : 23 = Charge amount
(5)	MOA (1650) – DE 5025 : 204 = Allowance amount
(6)	MOA (1880) – DE 5025 : 79 = Total line items amount
(7)	MOA (0770) – DE 5025 : 204 = Allowance amount
(8)	MOA (0770) – DE 5025 : 23 = Charge amount
(9)	MOA (1880) – DE 5025 : B09 = Taxable amount – excl. payment discount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(10)	MOA (0770) – DE 5025 : 109 = Payment discount amount
(11)	MOA (1880) – DE 5025 : B10 = Taxable amount – incl. payment discount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(12)	MOA (1880) – DE 5025 : 150 = Value added tax amount
(13)	QTY (0940) – DE 6063 : 2 = Charge
(14)	MOA (1040) – DE 5025 : B02 = Returnable item deposit amount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(15)	QTY (0940) – DE 6063 : 130 = Allowance
(16)	MOA (1040) – DE 5025 : B02 = Returnable item deposit amount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(17)	MOA (1820) – DE 5025 : B03 = Total taxable amount – excl. payment discount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(18)	MOA (1650) – DE 5025 : 35E = Total returnable items deposit amount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(19)	MOA (1650) – DE 5025 : 35E = Total returnable items deposit amount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(20)	MOA (1820) – DE 5025 : 150 = Value added tax amount
(21)	MOA (1820) – DE 5025 : 77 = Invoice amount – incl. VAT
(22)	MOA (1820) – DE 5025 : B04 = Invoice amount – excl. VAT, credit and debit note amounts (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>
(23)	MOA (1820) – DE 5025 : B05 = Credit note amount – excl. VAT (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code est néanmoins nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique. Ce code est nécessaire puisque cette information ne peut pas être communiquée dans le SG50 car il y manque un groupe RFF-DTM qui doit identifier la note de crédit.</i>
(24)	MOA (1820) – DE 5025 : B06 = Debit note amount – excl. VAT (BMF Code)

MIG INVOIC BMF100

	<i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification unique est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique. Ce code est nécessaire puisque cette information ne peut pas être communiquée dans le SG50 car il y manque un groupe RFF-DTM qui doit identifier la note de débit.</i>
(25)	MOA (1820) – DE 5025 : B07 = Credit note VAT amount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique. Ce code est nécessaire puisque cette information ne peut pas être communiquée dans le SG 50 car il y manque un groupe RFF-DTM qui doit identifier la note de crédit.</i>
(26)	MOA (1820) – DE 5025 : B08 = Debit note VAT amount (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique. Ce code est nécessaire puisque cette information ne peut pas être communiquée dans le SG 50 car il y manque un groupe RFF-DTM qui doit identifier la note de débit.</i>
(27)	MOA (1820) – DE 5025 : B11 = Total advances (BMF Code) <i>Dans le cadre d'EDIFACT D.96A, il n'existe pas de code à cet effet dans le DE 5025. Ce code à signification univoque est nécessaire pour le contrôle et la validation AUTOMATIQUE d'une facture électronique.</i>

	Classement selon le numéro de segment et la valeur de code
(8)	MOA (0770) – DE 5025 : 23 = Charge amount
(10)	MOA (0770) – DE 5025 : 109 = Payment discount amount
(7)	MOA (0770) – DE 5025 : 204 = Allowance amount
(13)	QTY (0940) – DE 6063 : 2 = Charge
(1)	QTY (0940) – DE 6063: 47 = Invoiced quantity
(15)	QTY (0940) – DE 6063 : 130 = Allowance
(2)	PRI (1120) – DE 5125: AAB = Calculation gross
(14)	MOA (1040) – DE 5025 : B02 = Returnable item deposit amount (BMF Code)
(16)	MOA (1040) – DE 5025 : B02 = Returnable item deposit amount (BMF code)
(3)	MOA (1330) – DE 5025 : B01 = Gross line item amount, excl. allowances and charges (BMF)
(4)	MOA (1650) – DE 5025 : 23 = Charge amount
(5)	MOA (1650) – DE 5025 : 204 = Allowance amount
(18)	MOA (1650) – DE 5025 : 35E = Total returnable items deposit amount (BMF Code)
(19)	MOA (1650) – DE 5025 : 35E = Total returnable items deposit amount (BMF Code)
(21)	MOA (1820) – DE 5025 : 77 = Invoice amount – incl. VAT
(20)	MOA (1820) – DE 5025 : 150 = Value added tax amount
(17)	MOA (1820) – DE 5025 : B03 = Total taxable amount – excl. payment discount (BMF Code)
(22)	MOA (1820) – DE 5025 : B04 = Invoice amount – excl. VAT, credit and debit note amounts (BMF Code)
(23)	MOA (1820) – DE 5025 : B05 = Credit note amount – excl. VAT (BMF Code)
(24)	MOA (1820) – DE 5025 : B06 = Debit note amount – excl. VAT (BMF Code)
(25)	MOA (1820) – DE 5025 : B07 = Credit note VAT amount (BMF Code)
(26)	MOA (1820) – DE 5025 : B08 = Debit note VAT amount (BMF Code)
(27)	MOA (1820) – DE 5025 : B11 = Total advances (BMF Code)
(6)	MOA (1880) – DE 5025 : 79 = Total line items amount
(9)	MOA (1880) – DE 5025 : B09 = Taxable amount – excl. payment discount (BMF Code)
(11)	MOA (1880) – DE 5025 : B10 = Taxable amount – incl. payment discount (BMF Code)
(12)	MOA (1880) – DE 5025 : 150 = Value added tax amount

MIG INVOIC BMF100

d. Calcul du 'B01, Gross line item amount – excl. allowances and charges'

Un seul des montants totaux qui doivent être calculés par ligne de facture est le '*Gross line item amount, excl. allowances and charges*' : le montant brut pour la ligne de facture, donc réductions et suppléments non inclus.

Comme on l'a déjà signalé dans les règles de calcul pour le modèle de facture, l'unité de livraison et l'unité de facturation (qui est la même que la base de prix) ne sont pas nécessairement les mêmes dans la pratique.

Par exemple, on effectue une livraison par caisses de 48 paquets de café. Mais le prix est fixé en kg et est donc également facturé en kg. Pour permettre le contrôle, il faut donc établir un rapport entre l'unité de livraison (= 1 caisse (de 48 paquets de 250 g de café)) et l'unité de facturation (12 kg) avec un prix obligatoirement mentionné par kg.

Les règles de calcul et les remarques ci-dessous se rapportent à une seule ligne de facture !
Une seule ligne de facture correspond à chaque occurrence du groupe de segments 25, qui a le segment LIN d'initiateur.

Règles de calcul (cf contenu des segments ci-dessous)

1.	$B = F * E$
2.	$D = (A - C) * F$
3.	$I_{(euro)} = \frac{D * G_{(euro)}}{H}$

- a. L'unité de mesure (dans le DE 6411) pour la *Delivered quantity* doit correspondre à celle de la *Free goods quantity*.
- b. Si $B = E$, on ne peut pas utiliser le MEA (0930) avec la valeur de code 'ABW' dans le DE 6311. En effet, dans ce cas, il n'y a pas besoin de conversion entre les unités de mesure.
- c. Si $B \neq E$, il faut utiliser le MEA (0930) avec la valeur de code 'ABW' dans le DE 6311. A ce niveau, on communique le facteur de conversion 'F'.
- d. PRI (1120) DE 5284 :
 - La valeur complétée ne peut jamais être [0.
 - Si le facteur de conversion est 1, le statut de cet élément de données est 'N'. Dans tous les autres cas, le statut est 'R'.

MIG INVOIC BMF100

Contenu des segments pour une ligne de facture

QTY (0940)		<i>Vb. 1</i>	<i>Vb. 2</i>	<i>Vb. 3</i>	<i>Vb. 4</i>
C186 QUANTITY DETAILS					
6063 Quantity qualifier	46 = Delivered quantity				
6060 Quantity	A	6	6	6	120
6411 Measure unit qualifier	B		EA		MTK

QTY (0940)					
C186 QUANTITY DETAILS					
6063 Quantity qualifier	192 = Free goods quantity				
6060 Quantity	C	1	1	1	20
6411 Measure unit qualifier	B		EA		MTK

QTY (0940)					
C186 QUANTITY DETAILS					
6063 Quantity qualifier	47 = Invoiced quantity				
6060 Quantity	D	5	5	10	300
6411 Measure unit qualifier	E		EA	KGM	KGM

MEA (0930)					
6311 Measurement application qualifier	ABW = Unit of measure invoiced quantities				
C174 VALUE/RANGE					
6411 Measure unit qualifier	E			KGM	KGM
6314 Measurement value	F			2	3

PRI (1120)					
C509 PRICE INFORMATION					
5125 Price qualifier	AAB = Calculation gross				
5118 Price	G (en euro)	50	50	200	150
5284 Unit price basis	H		10	5	
6411 Measure unit qualifier	E		EA	KGM	KGM

MOA (1330)					
C516 MONETARY AMOUNT					
5025 Monetary amount type qualifier	B01 = Gross line item amount				
5004 Monetary amount	I (en euro)	250	25	400	45000

Exemples 1 et 2 : Les quantités de livraison et de facturation sont exprimées dans le même emballage standard ou la même unité de mesure.

Exemples 3 et 4 : L'unité de mesure de l'unité de livraison n'est pas la même que celle de l'unité de facturation. Le segment MEA (0930) est utilisé pour communiquer la conversion entre les deux. Le prix communiqué dans le PRI (1120) doit avoir comme base l'unité de mesure de l'unité de facturation.

Exemple 3 : Un produit livré correspond à 2 kg pour la facturation. Le prix s'élève à 200 euros par 5 kg. 6 unités ont été livrées, dont 1 gratuite.

Exemple 4 : Un m² du produit livré correspond à 3 kg pour la facturation. Le prix s'élève à 150 euros par kg. 120 m² ont été livrés, dont 20 m² gratuits.

Page blanche

MIG INVOIC BMF100

UNH - M 1 - MESSAGE HEADER				
Function : To head, identify and specify a message.				
Segment number : 0010				
	EDIFACT	BMF	s	Description
0062 Message reference number	M an..14	M		Référence de message unique générée par l'expéditeur
S009 MESSAGE IDENTIFIER	M	M		
0065 Message type identifier	M an..6	M		INVOIC = Message de facture
0052 Message type version number	M an..3	M		D = Draft directory
0054 Message type release number	M an..3	M		96A = Version 96A
0051 Controlling agency	M an..2	M		UN = UN/ECE/TRADE/WP.4, United Nations Standard Messages (UNSM)
0057 Association assigned code	C an..6	R		BMF100 = Belgian Ministry of Finance version control number
0068 Common access reference	C an..35	X		
S010 STATUS OF THE TRANSFER	C	X		
0070 Sequence message transfer number	M n..2	X		
0073 First/last sequence message transfer Indication	C a1	X		
<u>Segment Notes.</u>				
DE 0065, 0052, 0054, et 0051 : Indiquent que le message est une Facture UNSM basée sur le <i>directory</i> D.96A sous les auspices des Nations Unies.				
DE 0057 : Indique que ce message de facture UNSM est la version 1.00 élaborée par le Ministère belge des Finances. Ce numéro de contrôle est un indicateur d'itinéraire pour une application de vérification.				

MIG INVOIC BMF100

BGM - M	1 - Beginning of message			
Function	: To indicate the type and function of a message and to transmit the identifying number.			
Segment number	: 0020			
	EDIFACT	BMF	s	Description
C002 DOCUMENT/MESSAGE NAME	C	R		
1001 Document/message name, coded	C an..3	R	d	380 = Commercial invoice d 381 = Credit note - goods and services d 383 = Debit note – goods and services
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
1000 Document/message name	C an..35	N		
1004 Document/message number	C an..35	R		Numéro de facture attribué par l'expéditeur
1225 Message function, coded	C an..3	R		9 = Original
4343 Response type, coded	C an..3	N		
<u>Segment Notes.</u>				
DE 1001 : Il est capital d'utiliser le code approprié.				
Documents correcteurs '383, debit note' = note de débit, correction dans le sens positif. '381, credit note' = note de crédit, correction dans le sens négatif.				
DE 1004 : Il est recommandé de limiter la longueur du numéro de document à 17 caractères maximum.				
DE 1225 : 9 = Original – Indique au destinataire qu'il s'agit d'une facture originale. (voir également : 1ère partie – 2.b.)				
<u>Dependency note :</u>				
DE 1001 :				
- '380, Commercial invoice' et '383, Debit note – goods and services' : le statut du SG25 doit être 'R'.				
- '381, Credit note - goods and services' : le statut du SG25 est soit 'R', soit 'N'.				
S'il faut transmettre des informations détaillées, c'est-à-dire si on utilise LIN, le statut du SG25 doit être 'R'.				
S'il ne faut pas communiquer de détails, c'est-à-dire si on n'utilise pas LIN, le statut du SG25 doit être 'N'.				
<u>Remarque importante :</u> La <i>sub-line dependency note</i> dans le segment LIN n'exclut pas et n'annule pas cette <i>dependency note</i> , elle est complémentaire.				

MIG INVOIC BMF100

DTM - M	35 -	Date/time/period			
Function	:	To specify date, and/or time, or period.			
Segment number	:	0030			
	EDIFACT	BMF	s	Description	
C507 DATE/TIME/PERIOD	M	M			
2005 Date/time/period qualifier	M an..3	M	d	95E = Service(s) completed date/time, actual (BMF Code)	
			d	35 = Delivery date/time, actual	
			r	137 = Document/message date/time	
			r	454 = Accounting value date (BMF Code)	
2380 Date/time/period	C an..35	R			
2379 Date/time/period format qualifier	C an..3	R	d	102 = CCYYMMDD	
			d	203 = CCYYMMDDHHMM	
			d	718 = CCYYMMDD – CCYYMMDD	
<u>Segment Notes.</u>					
Ce segment est utilisé pour indiquer des dates qui sont d'application pour l'ensemble du message.					
DE 2005 :					
'35, delivery date/time, actual' = date de livraison du bien / des biens.					
'95E, Service(s) completed date/time, actual' = date de fin du (des) service(s).					
'137' = date à laquelle le message BMFINVOIC a été préparé par le système EDI.					
'454' = Date against which the entry has to be legally allocated' = date comptable de la facture, de la note de crédit ou de la note de débit.					
<u>Dependency Notes</u>					
DE 2005 : Si l'on n'utilise ni la valeur de code '95E', ni la valeur de code '35', une des deux DOIT être utilisée à chaque occurrence du DTM (0970) au niveau détail.					
DE 2379 :					
'102' ne peut être utilisé qu'en combinaison avec les codes '95E', '35' et '454' dans le DE 2005.					
'203' doit être utilisé en combinaison avec le code '137' dans le DE 2005.					
'718' ne peut être utilisé qu'en combinaison avec les codes '95E' et '35' dans le DE 2005.					

MIG INVOIC BMF100

SG1 - C/D 99 - RFF-DTM				
RFF - M 1 - Reference				
Function : To specify a reference.				
Segment number : 0090				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C506 REFERENCE	M	M		CD = Credit note number DL = Debit note number IV = Invoice number
1153 Reference qualifier	M an..3	M		
1154 Reference number	C an..35	R		
1156 Line number	C an..6	N		
4000 Reference version number	C an..35	N		
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment est utilisé pour indiquer les pièces déjà délivrées auparavant dans le cas où pour une même opération, plusieurs factures ou pièces (notes de crédit, note de débit) auraient été délivrées.				

MIG INVOIC BMF100

SG1 - C/D 99 - RFF-DTM				
DTM - R 5 - Date/time/period				
Function : To specify date, and/or time, or period.				
Segment number : 0100				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C507 DATE/TIME/PERIOD	M	M		
2005 Date/time/period qualifier	M an..3	M		171 = Reference date/time
2380 Date/time/period	C an..35	R		
2379 Date/time/period format qualifier	C an..3	R		102 = CCYYMMDD
<u>Segment Notes.</u>				
DE 2380 : C'est ici qu'il faut compléter la date comptable (<i>accounting value date</i>) du document auquel on fait référence.				

MIG INVOIC BMF100

SG2 - C/R 99 - NAD-SG3				
NAD - M 1 - Name and address				
Function : To specify the name/address and their related function, either by C082 only and/or Structured by C080 through 3207.				
Segment number : 0120				
	EDIFACT	BMF	s	Description
3035 Party qualifier	M an..3	M	r	BY = Buyer
			r	DP = Delivery party
			r	SU = Supplier
C082 PARTY IDENTIFICATION DETAILS	C	O		
3039 Party id. Identification	M an..35	O		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	O		
C058 NAME AND ADDRESS	C	X		
3124 Name and address line	M an..35	X		
3124 Name and address line	C an..35	X		
3124 Name and address line	C an..35	X		
3124 Name and address line	C an..35	X		
3124 Name and address line	C an..35	X		
C080 PARTY NAME	C	R		
3036 Party name	M an..35	M		Nom de la partie en texte libre.
3036 Party name	C an..35	O		
3036 Party name	C an..35	O		
3036 Party name	C an..35	O		
3036 Party name	C an..35	O		
3045 Party name format, coded	C an..3	X		
C059 STREET	C	R		
3042 Street and number/p.o. box	M an..35	M		Nom/numéro du bâtiment et nom de la rue.
3042 Street and number/p.o. box	C an..35	O		
3042 Street and number/p.o. box	C an..35	O		
3042 Street and number/p.o. box	C an..35	O		
3164 City name	C an..35	R		Nom de la ville/commune en texte libre.
3229 Country sub-entity identification	C an..9	O		Province en texte libre.
3251 Postcode identification	C an..9	R		
3207 Country, coded	C an..3	D		ISO 3166 two alpha code

MIG INVOIC BMF100

SG2 - C/R	99 - NAD-SG3
NAD - M	1 - Name and address
Function :	To specify the name/address and their related function, either by C082 only and/or Structured by C080 through 3207.
Segment number :	0120
<u>Segment Notes.</u>	
DE 3035 : 'SU' = le fournisseur assujetti à l'impôt ou <i>le prestataire de services assujetti à l'impôt</i>	
DE 3035 : 'BY' = le cocontractant assujetti à l'impôt (acheteur)	
DE 3035 : 'DP' = l'adresse de destination des biens	
C080 – DE 3036 : nom ou dénomination sociale	
<u>Dependency Note :</u>	
DE 3207 : Doit être complété si pas Belgique (BE).	

MIG INVOIC BMF100

SG2 - C/R	99 - NAD-SG3			
SG3 - C/R	9999 - RFF			
RFF - M	1 - Reference			
Function	:	To specify a reference.		
Segment number	:	0160		
	EDIFACT	BMF	s	Description
C506 REFERENCE	M	M		
1153 Reference qualifier	M an..3	D	r d	VA = VAT registration number XA = Company/place registration number
1154 Reference number	C an..35	R		
1156 Line number	C an..6	N		
4000 Reference version number	C an..35	N		
<u>Segment Notes.</u>				
DE 1153 : 'VA' = Le numéro d'identification BE-TVA				
DE 1153 : 'XA' = le numéro de registre de commerce ou de registre d'artisan				
<u>Dependency Note :</u>				
DE 1153 : Le numéro de registre de commerce ou de registre d'artisan n'est obligatoire que pour les fournisseurs et prestataires de service assujettis à l'impôt. Cela a été déterminé dans le segment NAD précédent avec le <i>qualifier</i> 'SU' dans l'élément de données 3035.				

MIG INVOIC BMF100

SG7 - C/R 5 - CUX				
CUX - M 1 - Currencies				
Function : To specify currencies used in the transaction and relevant details for the rate of Exchange.				
Segment number : 0290				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C504 CURRENCY DETAILS	C	R		
6347 Currency details qualifier	M an..3	M		2 = Reference currency
6345 Currency, coded	C an..3	R		EUR = European Euro (BMF Code)
6343 Currency qualifier	C an..3	R		4 = Invoicing currency
6348 Currency rate base	C n..4	N		
C504 CURRENCY DETAILS	C	D		
6347 Currency details qualifier	M an..3	M		3 = Target currency
6345 Currency, coded	C an..3	R		ISO 4217 three alpha
6343 Currency qualifier	C an..3	R		11 = Payment currency
6348 Currency rate base	C n..4	N		
5402 Rate of exchange	C n..12	D		
6341 Currency market exchange, coded	C an..3	N		
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment est utilisé pour spécifier des informations monétaires applicables à l'ensemble de la facture.				
<u>Dependency Notes :</u>				
<u>C504 (deuxième occurrence) et DE 5042 :</u>				
Si la <i>payment currency</i> N'EST PAS l'euro, le statut de la deuxième occurrence du C504 et du DE 5042 (taux de change) est 'R'.				
Si la facture doit être payée en euros, le statut de la deuxième occurrence du C504 et du DE 5042 (taux de change) est 'N'.				
<u>Règle générale :</u> Reference Currency (EUR) multiplié par Rate of exchange = Target Currency				

MIG INVOIC BMF100

SG15 - C/O 9999 - ALC-SG18-SG19-SG21				
ALC - M 1 - Allowance or charge				
Function : To identify allowance or charge details.				
Segment number: 0580				
	EDIFACT	BMF	s	Description
5463 Allowance or charge qualifier	M an..3	M		A = Allowance C = Charge
C552 ALLOWANCE/CHARGE INFORMATION	C	D		
1230 Allowance or charge number	C an..35	X		
5189 Charge/allowance description, coded	C an..3	R		
4471 Settlement, coded	C an..3	X		
1227 Calculation sequence indicator, Coded	C an..3	X		
C214 SPECIAL SERVICES IDENTIFICATION	C	D		
7161 Special services, coded	C an..3	R		Liste de codes EDIFACT D.96A et BMF
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	D		129 = BE, Belgian Ministry of Finance
7160 Special service	C an..35	X		
7160 Special service	C an..35	X		
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment est utilisé pour indiquer chaque supplément ou réduction applicable à l'ensemble de la facture, par exemple les frais de transport ou d'emballage ou une réduction de 2% en cas de paiement comptant.				
Ces montants complètent d'éventuelles réductions ou suppléments mentionnés au niveau de détail.				
On ne peut indiquer qu'un seul supplément ou réduction (avec son montant imposable et les informations relatives à la TVA) par occurrence du SG15.				
Pour la TVA, il est obligatoire d'indiquer :				
- Le montant sur lequel le prélèvement de la TVA est calculé : MOA (0770) / DE 5025 – DE 5004				
- Le taux de TVA appliqué : TAX (0760) / C243 / DE 5278				
La disposition légale en vertu de laquelle l'opération est exonérée de taxe ou en vertu de laquelle la taxe n'est pas prise en compte: TAX (0760) / C243 / DE 5279 – DE 3055				
<u>Dependency Note :</u>				
C552/C214 : Un seul des deux éléments de données composés doit être utilisé par occurrence du segment ALC.				
DE 3055 : La valeur de code '129' doit être utilisée pour qualifier les valeurs de code BMF dans le DE 7161.				

MIG INVOIC BMF100

SG15 - C/O 9999 - ALC-SG18-SG19-SG21				
SG21 - C/R 5 - TAX-MOA				
TAX - M 1 - Duty/tax/fee details				
Function : To specify relevant duty/tax/fee information.				
Segment number: 0760				
	EDIFACT	BMF	s	Description
5283 Duty/tax/fee function qualifier	M an..3	M		7 = Tax
C241 DUTY/TAX/FEE TYPE	C	R		
5153 Duty/tax/fee type, coded	C an..3	R		VAT = Value added tax
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5152 Duty/tax/fee type	C an..35	N		
C533 DUTY/TAX/FEE ACCOUNT DETAIL	C	N		
5289 Duty/tax/fee account identification	M an..6	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5286 Duty/tax/fee assessment basis	C an..15	N		
C243 DUTY/TAX/FEE DETAIL	C	R		
5279 Duty/tax/fee rate identification	C an..7	D		Voir liste de codes BMF
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	D		129 = BE, Belgian Ministry of Finance
5278 Duty/tax/fee rate	C an..17	D		Le véritable taux d'imposition.
5273 Duty/tax/fee rate basis identification	C an..12	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5305 Duty/tax/fee category, coded	C an..3	N		
3446 Party tax identification number	C an..20	N		
<u>Dependency Note :</u>				
DE 5278 : En cas d'exonération ou de non-assujettissement à la TVA, cet élément de données ne peut pas être rempli. La justification – la référence à l'article de loi concerné – est communiquée de manière codée dans le DE 5279 – DE 3055.				
DE 3055 : la valeur de code '129' doit être utilisée pour qualifier les valeurs de code BMF dans le DE 5279.				

MIG INVOIC BMF100

SG15 - C/O 9999 - ALC-SG18-SG19-SG21				
SG21 - C/D 5 - TAX-MOA				
MOA - C/R 1 - Monetary amount				
Function : To specify a monetary amount.				
Segment number: 0770				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C516 MONETARY AMOUNT	M	M		
5025 Monetary amount type qualifier	M an..3	M	d	23 = Charge amount
			d	109 = Payment discount amount
			d	204 = Allowance amount
5004 Monetary amount	C n..18	R		
6345 Currency, coded	C an..3	N		
6343 Currency qualifier	C an..3	N		
4405 Status, coded	C an..3	N		
<u>Dependency Note :</u>				
DE 5025 :				
L'utilisation du code '23' est obligatoire lorsque le code 'C' a été utilisé dans le DE 5463 de l'ALC (0580).				
Le code '109' ou '204' est utilisé lorsqu'on a utilisé le code 'A' dans le DE 5463 de l'ALC (0580).				
L'utilisation du code '109, payment discount amount' est obligatoire en cas de réduction financière conditionnelle. Le code désigne le montant de l'escompte pour le taux de TVA indiqué dans TAX (0760).				
<u>Remarque relative à l'implémentation :</u>				
Exemples de réduction financière conditionnelle : 2% de réduction en cas de paiement dans les 10 jours calendrier ou 4% de réduction en cas de paiement à la livraison.				
La réduction financière 'conditionnelle' est soustraite avant la taxation du montant à payer, que le client paie ou non dans le délai fixé. Si différentes réductions financières sont mentionnées dans la facture (différentes conditions), on applique la plus avantageuse pour le client au niveau financier. Les (différentes) conditions de réduction sont communiquées dans le SG8 (avec initiateur PAT). Le statut du SG8 est 'X'. Les montants 'payment discount' (pas les conditions) sont repris dans le SG15 car il n'existe pas de groupe TAX-MOA dans le SG8. Les montants ne peuvent pas non plus être repris dans la 'summary section' car, d'une part, il n'y a pas de groupe PAT et, d'autre part, il n'y a pas de groupe TAX-MOA dans le SG51 (avec initiateur ALC). Les informations ne sont pas non plus reprises au niveau de la ligne de facture car la réduction porte sur un montant total – pour un taux de TVA particulier – qui est calculé sur la base des informations de la ligne de facture.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38					
LIN - M 1 - Line item					
Function : To identify a line item and configuration. Segment number: 0900					
	EDIFACT	BMF	s	Description	
1082 Line item number	C n..6	R		Numéro de suite généré par l'application.	
1229 Action request/notification, coded	C an..3	N			
C212 ITEM NUMBER IDENTIFICATION	C	O			
7140 Item number	C an..35	O			
7143 Item number type, coded	C an..3	N			
1131 Code list qualifier	C an..3	N			
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	O			
C829 SUB-LINE INFORMATION	C	D			
5495 Sub-line indicator, coded	C an..3	X			
1082 Line item number	C n..6	X			
1222 Configuration level	C n..2	X			
7083 Configuration, coded	C an..3	X			
<u>Segment Group 25 – Dependency Notes :</u>					
Si on a utilisé le code '380, Commercial invoice' ou le code '383, Debit note - goods and services' dans le BGM – DE 1001, le statut du SG25 doit être 'R'.					
Si on a utilisé le code '381, Credit note – goods and services' dans le BGM – DE 1001, le statut du SG25 doit être 'R' ou 'N'.					
Lorsque des informations détaillées doivent être communiquées, c'est-à-dire lorsqu'on utilise LIN, le statut du SG25 doit être 'R'.					
Lorsqu'aucun détail ne doit être communiqué, c'est-à-dire lorsqu'on n'utilise pas LIN, le statut du SG25 doit être 'N'.					
<u>Segment Notes.</u>					
Ce segment caractérise le début du niveau détail du message de facture. Le niveau détail peut contenir jusqu'à 9.999.999 sections détail commençant toujours par un segment LIN.					
<u>Dependency Note :</u>					
C289, DE 1222 et DE 7083 : Si on utilise une ou plusieurs de ces entités dans un segment LIN, pour l' <u>occurrence spécifique du SG25</u> qui contient ce segment LIN, le statut de ce SG25 est 'X', <i>not processed</i> . Cela signifie que les <i>sub-lines</i> ne peuvent pas contenir d'informations obligatoires au niveau légal.					
Cette <i>sub-line dependency note</i> n'exclut pas et ne remplace pas la <i>dependency note</i> relative au BGM – DE 1001, elle est complémentaire.					
<u>Remarque :</u> C212 : Cette information doit toujours être considérée comme complémentaire car l'administration de la TVA considère les informations en IMD (0920) / DE 7077 –F, Free form / C273 – DE 7008 comme identification.					

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
IMD - C/R 10 - Item description				
Function : To describe an item in either an industry or free format. Segment number: 0920				
	EDIFACT	BMF	s	Description
7077 Item description type, coded	C an..3	R		F = Free form
7081 Item characteristic, coded	C an..3	N		
C273 ITEM DESCRIPTION	C	R		
7009 Item description identification	C an..17	R		IN = Invoicing unit (BMF Code)
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	R		129 = BE, Belgian Ministry of Finance
7008 Item description	C an..35	R		
7008 Item description	C an..35	O		
3453 Language, coded	C an..3	R		Use ISO 639-1988
7383 Surface/layer indicator, coded	C an..3	N		
<u>Segment Notes.</u>				
L'utilisation d'IMD est obligatoire. On place dans ce segment les données qui sont nécessaires pour déterminer l'opération et pour fixer le tarif de la taxe due, particulièrement la dénomination usuelle des biens et des services livrés ainsi que l'objet des services.				
Les numéros et codes d'identification des produits et services doivent être indiqués en LIN (0900) et en PIA (0910).				
Le segment PIA (0920) a le statut 'X' étant donné qu'il n'est pas repris dans cette MIG.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
QTY - C/R 5 - Quantity				
Function : To specify a pertinent quantity. Segment number: 0940				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C186 QUANTITY DETAILS	M	M		
6063 Quantity qualifier	M an..3	M	d	2 = Charge
			d	46 = Delivered quantity
			r	47 = Invoiced quantity
			d	130 = Allowance
			d	192 = Free goods quantity
6060 Quantity	M n..15	M		
6411 Measure unit qualifier	C an..3	D		
<u>Segment Notes.</u>				
Voir 3ème partie, point d. pour plus d'explications quant au contenu du segment.				
<u>Dependency Notes :</u>				
DE 6063 :				
1. L' <i>Invoiced quantity</i> et la <i>Delivered quantity</i> sont toujours obligatoires.				
2. L' <i>Invoiced quantity</i> ne peut être égale à 0 que s'il y a une <i>Free goods quantity</i> différente de 0. Si l' <i>Invoiced quantity</i> est égale à 0, on ne peut utiliser ni le SG28 (PRI (1120)) ni le SG33 (TAX (1320) – MOA(1330)).				
3. Consigne : L'utilisation des codes '2' et '130' est obligatoire lorsqu'il s'agit d'une quantité d'emballages consignés. Le code '2' est utilisé lors de la livraison de tels emballages et le code '130' est utilisé lorsque ces emballages sont repris. Le montant de la consigne est communiqué en MOA (1040) et est indiqué avec le code 'B02, Returnable item deposit amount (BMF code)'. Un seul des deux codes peut être utilisé par ligne de facture (une seule occurrence du SG 25).				
DE 6411 :				
Ce DE est utilisé lorsque le produit à facturer est de quantité variable.				
Voir 3ème partie, point d. pour plus d'explications.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
DTM - C/D 35 - Date/time/period				
Function : To specify date, and/or time, or period.				
Segment number: 0970				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C507 DATE/TIME/PERIOD	M	M		
2005 Date/time/period qualifier	M an..3	M	d	35 = Delivery date/time, actual 95E = Service completed date/time, actual (BMF Code)
2380 Date/time/period	C an..35	R		
2379 Date/time/period format qualifier	C an..3	R		102 = CCYYMMDD 718 = CCYYMMDD – CCYYMMDD
<u>Dependency Note :</u>				
DE 2005 : Si l'on a utilisé ni la valeur de code '95E', ni la valeur de code '35' dans le DTM (0030), le statut de ce segment DTM (0970) est 'R' et il FAUT utiliser une des deux valeurs de code.				
Si l'on a utilisé la valeur de code '95E' ou la valeur de code '35' dans le DTM (0030), le statut de ce segment DTM (0970) est 'O'. Dans ce cas, pour cette occurrence spécifique du SG25, la date mentionnée remplace la date mentionnée dans le DTM(0030).				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG26 - C/D 5 - MOA				
MOA - M 1 - Monetary amount				
Function : To specify a monetary amount.				
Segment number : 1040				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C516 MONETARY AMOUNT	M	M		
5025 Monetary amount type qualifier	M an..3	M		B02 = Returnable item deposit amount (BMF Code)
5004 Monetary amount	C n..18	R		
6345 Currency, coded	C an..3	N		
6343 Currency qualifier	C an..3	N		
4405 Status, coded	C an..3	N		
<u>Segment Group Notes</u>				
Le SG26 a le statut D. Ce groupe est utilisé en cas de facturation de la consigne.				
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment doit être utilisé en cas de facturation de la consigne.				
DE 5025 :				
'B02, Returnable item deposit amount (BMF Code)' est utilisé pour indiquer le montant de la consigne d'une unité d'emballage.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG28 - C/D 25 - PRI				
PRI - M 1 - Price details				
Function : To specify price information. Segment number: 1120				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C509 PRICE INFORMATION	C	R		
5125 Price qualifier	M an..3	M		AAB = Calculation gross
5118 Price	C n..15	R		
5375 Price type, coded	C an..3	N		
5387 Price type qualifier	C an..3	N		
5284 Unit price basis	C n..9	D		
6411 Measure unit qualifier	C an..3	D		
5213 Sub-line price change, coded	C an..3	N		
<u>SG28 Notes</u> : Si l' <i>Invoiced quantity</i> mentionnée dans QTY(0940) est 0, on ne peut pas utiliser le SG28 (PRI (1120)).				
<u>Segment Notes</u> .				
AAB = Calculation gross . Le prix indiqué est le prix brut, réductions, suppléments et taxes non compris.				
<u>Dependency Note</u> :				
On utilise les DE 5284 et 6411 dans le cas d'un produit à quantité variable (par ex. prix par 200 kg) ou lorsqu'on utilise des unités de mesure différentes pour la vente, la livraison et la facturation (par exemple, le sucre n'est pas un produit à quantité variable : il est commandé et livré en emballages standards mais facturé au kilo ou à la tonne).				
Voir 3ème partie, point d. pour plus d'explications quant au contenu du segment.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG32 - C/O 9999 - LOC-QTY-DTM				
LOC - M 1 - Place/location identification				
Function : To identify a country/place/location.				
Segment number: 1280				
	EDIFACT	BMF	s	Description
3227 Place/location qualifier	M an..3	M	m	7 = Place of delivery
C517 LOCATION IDENTIFICATION	C	N		
3225 Place/location identification	C an..25	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
3224 Place/location	C an..70	N		
C519 RELATED LOCATION ONE IDENTIFICATION	C	N		
3223 Related place/location one Identification	C an..25	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
3222 Related place/location one	C an..70	N		
C553 RELATED LOCATION TWO IDENTIFICATION	C	N		
3233 Related place/location two Identification	C an..25	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
3232 Related place/location two	C an..70	N		
5479 Relation, coded	C an..3	N		
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment est l'initiateur du groupe de segments. L'adresse de livraison est celle mentionnée dans le segment NAD (1360) du SG34.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG32 - C/O 9999 - LOC-QTY-DTM				
QTY - C/R 100 - Quantity				
Function : To specify a pertinent quantity.				
Segment number: 1290				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C186 QUANTITY DETAILS	M	M		
6063 Quantity qualifier	M an..3	M	d r r d	2 = Charge 46 = Delivered quantity 47 = Invoiced quantity 130 = Allowance 192 = Free goods quantity
6060 Quantity	M n..15	M		
6411 Measure unit qualifier	C an..3	D		
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment est utilisé pour spécifier les quantités par adresse mentionnée dans le segment LOC précédent.				
<u>Dependency Note :</u>				
DE 6060 : Par valeur de code dans le DE 6063, le total des quantités des segments QTY dans le SG32 doit être égal à la quantité pour cette même valeur de code dans le QTY(0940) de cette section de détail.				
DE 6411 : Ce DE n'est utilisé que si le produit à facturer est de quantité variable. Par valeur de code dans le DE 6063, l'unité de mesure doit correspondre à celle utilisée dans le QTY (0940).				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG32 - C/O 9999 - LOC-QTY-DTM				
DTM - C/O 5 - Date/time/period				
Function : To specify date, and/or time, or period.				
Segment number: 1300				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C507 DATE/TIME/PERIOD	M	M		
2005 Date/time/period qualifier	M an..3	M	d	35 = Delivery date/time, actual
			d	95E = Service completed data/time, actual (BMF Code)
2380 Date/time/period	C an..35	R		
2379 Date/time/period format qualifier	C an..3	R		102 = CCYYMMDD
				718 = CCYYMMDD - CCYYMMDD
<u>Segment Notes.</u>				
Ce segment est utilisé pour spécifier la date ou la période à laquelle la livraison a été effectuée à l'adresse identifiée dans le LOC (1280).				
DE 2005 : Pour cette occurrence spécifique du SG32, la date de ce segment remplace la date mentionnée dans le DTM (0030) ou le DTM (0970). Il faut utiliser la même valeur de code que celle du DTM (0970).				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG33 - C/D 99 - TAX-MOA				
TAX - M 1 - Duty/tax/fee details				
Function : To specify relevant duty/tax/fee information.				
Segment number: 1320				
	EDIFACT	BMF	s	Description
5283 Duty/tax/fee function qualifier	M an..3	M		7 = Tax
C241 DUTY/TAX/FEE TYPE	C	R		
5153 Duty/tax/fee type, coded	C an..3	R		VAT = Value added tax
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5152 Duty/tax/fee type	C an..35	N		
C533 DUTY/TAX/FEE ACCOUNT DETAIL	C	N		
5289 Duty/tax/fee account identification	M an..6	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5286 Duty/tax/fee assessment basis	C an..15	N		
C243 DUTY/TAX/FEE DETAIL	C	R		
5279 Duty/tax/fee rate identification	C an..7	D		Voir liste de codes BMF
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	D		129 = BE, Belgian Ministry of Finance
5278 Duty/tax/fee rate	C an..17	D		Le taux d'imposition réel.
5273 Duty/tax/fee rate basis identification	C an..12	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5305 Duty/tax/fee category, coded	C an..3	N		
3446 Party tax identification number	C an..20	N		
<p><u>SG33 Notes:</u> Si l'<i>Invoiced quantity</i> mentionnée dans le QTY(0940) est de 0, on ne peut pas utiliser le SG33 (TAX (1320) –MOA(1330)).</p> <p><u>Dependency Note:</u></p> <p>C243 – DE 5278 : En cas d'exonération ou de non-assujettissement à la TVA, cet élément de données ne peut pas être rempli. La justification – la référence à l'article de loi concerné – est communiquée de manière codée dans le DE 5279 – DE 3055.</p> <p>Dans tous les autres cas, le taux de TVA DOIT être communiqué et les DE 5279 et 3055 ne peuvent pas être utilisés.</p>				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG33 - C/D 99 - TAX-MOA				
MOA - C/R 1 - Monetary amount				
Function : To specify a monetary amount.				
Segment number: 1330				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C516 MONETARY AMOUNT	M	M		
5025 Monetary amount type qualifier	M an..3	M		B01 = Gross line item amount – excl. allowances and charges (BMF Code)
5004 Monetary amount	C n..18	R		
6345 Currency, coded	C an..3	N		
6343 Currency qualifier	C an..3	N		
4405 Status, coded	C an..3	N		
<p><u>SG33 Notes</u> : Si L'<i>Invoiced quantity</i> dans le QTY(0940) est de 0, le SG33 (TAX (1320) –MOA(1330)) ne peut pas être utilisé.</p> <p><u>Segment Notes</u> :</p> <p>DE 5004/5025 : Voir 3ème partie, point d. pour plus d'explications quant au calcul de 'B01 = Gross line item amount – excl. allowances and charges'.</p>				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/R 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38					
SG34 - C/D 20 - NAD					
NAD - M 1 - Name and address					
Function : To specify the name/address and their related function, either by C082 only and/or structured by C080 through 3207.					
Segment number: 1360					
	EDIFACT	BMF	s	Description	
3035 Party qualifier	M an..3	M		DP = Delivery party	
C082 PARTY IDENTIFICATION DETAILS	C	X			
3039 Party id. identification	M an..35	X			
1131 Code list qualifier	C an..3	X			
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	X			
C058 NAME AND ADDRESS	C	X			
3124 Name and address line	M an..35	X			
3124 Name and address line	C an..35	X			
3124 Name and address line	C an..35	X			
3124 Name and address line	C an..35	X			
3124 Name and address line	C an..35	X			
C080 PARTY NAME	C	R			
3036 Party name	M an..35	M			
3036 Party name	C an..35	O			
3036 Party name	C an..35	O			
3036 Party name	C an..35	O			
3036 Party name	C an..35	O			
3045 Party name format, coded	C an..3	X			
C059 STREET	C	R			
3042 Street and number/p.o. box	M an..35	M			
3042 Street and number/p.o. box	C an..35	O			
3042 Street and number/p.o. box	C an..35	O			
3042 Street and number/p.o. box	C an..35	O			
3164 City name	C an..35	R			
3229 Country sub-entity identification	C an..9	O			
3251 Postcode identification	C an..9	R			
3207 Country, coded	C an..3	D			ISO 3166 two alpha code

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D	9999999 -	LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38
SG34 - C/D	20 -	NAD
NAD - M	1 -	Name and address
Function	:	To specify the name/address and their related function, either by C082 only and/or structured by C080 through 3207.
Segment number: 1360		
<u>Segment Notes.</u> Ce segment est utilisé pour identifier les parties qui ne sont d'application que pour la section de détail présente (<i>line item</i>). Les destinataires mentionnés ici remplacent ceux mentionnés dans le NAD (0120).		
<u>Dependency Note :</u> Le DE 3207 doit être complété lorsqu'il ne s'agit pas de la Belgique (BE).		

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG38 - C/O 15 - ALC-SG40-SG41-SG42-SG43				
ALC - M 1 - Allowance or charge				
Function : To identify allowance or charge details.				
Segment number: 1480				
	EDIFACT	BMF	s	Description
5463 Allowance or charge qualifier	M an..3	M		A = Allowance C = Charge
C552 ALLOWANCE/CHARGE INFORMATION	C	D		
1230 Allowance or charge number	C an..35	X		
5189 Charge/allowance description, coded	C an..3	R		
4471 Settlement, coded	C an..3	X		
1227 Calculation sequence indicator, Coded	C an..3	X		
C214 SPECIAL SERVICES IDENTIFICATION	C	D		
7161 Special services, coded	C an..3	R		Listes de codes EDIFACT D.96A et BMF
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	D		129 = BE, Belgian Ministry of Finance
7160 Special service	C an..35	N		
7160 Special service	C an..35	N		
<u>Segment Notes.</u>				
On ne peut indiquer qu'une seule réduction ou supplément (avec le montant taxable et les informations relatives à la TVA) par occurrence du SG38.				
Pour chaque réduction ou supplément, il est obligatoire d'indiquer :				
- Le montant de la réduction/du supplément hors TVA : MOA (1650) / DE 5025 – DE 5004				
- Le taux de TVA appliqué : TAX (1640) / C243 / DE 5278				
- La disposition légale en vertu de laquelle l'opération est exonérée de taxe ou en vertu de laquelle la taxe n'est pas prise en compte : TAX (1640) / C243 / DE 5279 – DE 3055				
<u>Dependency Note :</u>				
C552/C214 : Un seul des deux éléments de données composés doit être utilisé par occurrence du segment ALC.				
DE 3055 : La valeur de code '129' doit être utilisée pour qualifier les valeurs de code BMF dans le DE 7161.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG38 - C/O 15 - ALC-SG40-SG41-SG42-SG43				
SG43 - C/R 5 - TAX-MOA				
TAX - M 1 - Duty/tax/fee details				
Function : To specify relevant duty/tax/fee information.				
Segment number: 1640				
	EDIFACT	BMF	s	Description
5283 Duty/tax/fee function qualifier	M an..3	M		7 = Tax
C241 DUTY/TAX/FEE TYPE	C	R		
5153 Duty/tax/fee type, coded	C an..3	R		VAT = Value added tax
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5152 Duty/tax/fee type	C an..35	N		
C533 DUTY/TAX/FEE ACCOUNT DETAIL	C	N		
5289 Duty/tax/fee account identification	M an..6	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5286 Duty/tax/fee assessment basis	C an..15	N		
C243 DUTY/TAX/FEE DETAIL	C	R		
5279 Duty/tax/fee rate identification	C an..7	D		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	D		129 = BE, Belgian Ministry of Finance
5278 Duty/tax/fee rate	C an..17	D		Le taux d'imposition réel.
5273 Duty/tax/fee rate basis identification	C an..12	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5305 Duty/tax/fee category, coded	C an..3	N		
3446 Party tax identification number	C an..20	N		
<u>Dependency Note :</u>				
C243 – DE 5278 : En cas d'exonération ou de non-assujettissement à la TVA, cet élément de données ne peut pas être rempli. La justification – la référence à l'article de loi concerné – doit être communiquée de manière codée dans le DE 5279 – DE 3055.				
Dans tous les autres cas, le taux de TVA DOIT être indiqué et les DE 5279 et 3055 ne peuvent pas être utilisés.				

MIG INVOIC BMF100

SG25 - C/D 9999999 - LIN-PIA-IMD-MEA-QTY-DTM-SG26-SG28-SG32-SG33-SG34-SG38				
SG38 - C/O 15 - ALC-SG40-SG41-SG42-SG43				
SG43 - C/R 5 - TAX-MOA				
MOA - C/R 1 - Monetary amount				
Function : To specify a monetary amount.				
Segment number: 1650				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C516 MONETARY AMOUNT	M	M		
5025 Monetary amount type qualifier	M an..3	M	d	23 = Charge amount
			d	204 = Allowance amount
			d	35E = Total returnable items deposit amount (BMF Code)
5004 Monetary amount	C n..18	R		
6345 Currency, coded	C an..3	N		
6343 Currency qualifier	C an..3	N		
4405 Status, coded	C an..3	N		
<u>Dependency Note :</u>				
DE 5025 :				
L'utilisation du code '23' est obligatoire lorsque le code 'C' a été utilisé dans le DE 5463 de l'ALC (1480).				
L'utilisation du code '204' est obligatoire lorsque le code 'A' a été utilisé dans le DE 5463 de l'ALC (1480).				
Le code '35E' indique le montant total de la consigne. Combiné au code 'A' ou 'C' dans le DE 5463 de l'ALC (1480), il indique s'il s'agit de la reprise ou de la livraison d'emballages consignés.				

MIG INVOIC BMF100

UNS - M 1 - SECTION CONTROL				
Function : To separate header, detail, and summary sections of a message.				
Segment number: 1790				
	EDIFACT	BMF	s	Description
0081 Section identification	M a1	M		S = Detail/summary section separation

MIG INVOIC BMF100

CNT - C/R 10 - Control total				
Function : To provide control total.				
Segment number: 1800				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C270 CONTROL	M	M		
6069 Control qualifier	M an..3	M		2 = Number of line items in message
6066 Control value	M n..18	M		
6411 Measure unit qualifier	C an..3	N		

MIG INVOIC BMF100

SG48 - M 100 - MOA				
MOA - M 1 - Monetary amount				
Function : To specify a monetary amount.				
Segment number: 1820				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C516 MONETARY AMOUNT	M	M		
5025 Monetary amount type qualifier	M an..3	M	r	77 = Invoice amount
			r	150 = Value added tax
			r	B03 = Total taxable amount – excl. payment discount (BMF Code)
			r	B04 = Invoice amount – excl. VAT, credit and debit note amounts (BMF Code)
			d	B05 = Credit note amount – excl. VAT (BMF Code)
			d	B06 = Debit note amount – excl. VAT (BMF Code)
			d	B07 = Credit note VAT amount (BMF Code)
			d	B08 = Debit note VAT amount (BMF Code)
			d	B11 = Total advances (BMF Code)
5004 Monetary amount	C n..18	D		
6345 Currency, coded	C an..3	D		
6343 Currency qualifier	C an..3	D		4 = Invoicing currency
				11 = Payment currency
4405 Status, coded	C an..3	N		
<u>Segment Notes.</u>				
DE 5025 :				
Voir 3ème partie, point c. “Règles de calcul pour la facture” pour plus d’explications.				
<u>Dependency Notes</u>				
DE 5025 :				
Si on utilise B05 ou B06, il est obligatoire d’indiquer respectivement B07 ou B08, même si le montant de la TVA est égal à 0. La référence de la note de crédit ou de débit doit obligatoirement être indiquée dans le SG49.				
<u>Attention</u> : code ‘B11, Total advances (BMF Code)’ : total des sommes avancées par le <u>fournisseur</u> ou le <u>prestataire de services</u> pour les dépenses qu’il a effectuées au nom ou pour le compte de son cocontractant (art. 28, 5° du Code).				
DE 6345 et DE 6343 :				
L’ <i>Invoicing currency</i> est obligatoirement l’euro (‘EUR’).				
Chaque <i>Payment currency</i> mentionnée dans le CUX (0290) doit être reprise ici.				

MIG INVOIC BMF100

SG48 - M 100 - MOA-SG49				
SG49 - C/D 1 - RFF-DTM				
RFF - M 1 - Reference				
Function : To specify a reference.				
Segment number : 1840				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C506 REFERENCE	M	M		
1153 Reference qualifier	M an..3	M	d d	CD = Credit note number DL = Debit note number
1154 Reference number	C an..35	R		
1156 Line number	C an..6	N		
4000 Reference version number	C an..35	N		
<u>Dependency notes :</u>				
DE 1153 :				
‘CD’ doit être utilisé en combinaison avec le code ‘B05’ dans le DE 5025 du MOA (1820).				
‘DL’ doit être utilisé en combinaison avec le code ‘B06’ dans le DE 5025 du MOA (1820).				

MIG INVOIC BMF100

SG48 - M 100 - MOA-SG49				
SG49 - C/D 1 - RFF-DTM				
DTM - C/R 1 - Date/time/period				
Function : To specify date, and/or time, or period.				
Segment number : 1850				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C507 DATE/TIME/PERIOD	M	M		
2005 Date/time/period qualifier	M an..3	M		171 = Reference date/time
2380 Date/time/period	C an..35	R		
2379 Date/time/period format qualifier	C an..3	R		102 = CCYYMMDD

MIG INVOIC BMF100

SG50 - C/R		10 - TAX-MOA		
TAX - M		1 - Duty/tax/fee details		
Function : To specify relevant duty/tax/fee information.				
Segment number: 1870				
	EDIFACT	MBF	s	Description
5283 Duty/tax/fee function qualifier	M an..3	M		7 = Tax
C241 DUTY/TAX/FEE TYPE	C	R		
5153 Duty/tax/fee type, coded	C an..3	R		VAT = Value added tax
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5152 Duty/tax/fee type	C an..35	N		
C533 DUTY/TAX/FEE ACCOUNT DETAIL	C	N		
5289 Duty/tax/fee account identification	M an..6	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5286 Duty/tax/fee assessment basis	C an..15	N		
C243 DUTY/TAX/FEE DETAIL	C	R		
5279 Duty/tax/fee rate identification	C an..7	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5278 Duty/tax/fee rate	C an..17	D		Le taux d'imposition réel.
5273 Duty/tax/fee rate basis identification	C an..12	N		
1131 Code list qualifier	C an..3	N		
3055 Code list responsible agency, coded	C an..3	N		
5305 Duty/tax/fee category, coded	C an..3	D		E = Exempt from tax
3446 Party tax identification number	C an..20	N		
<u>Segment Notes :</u>				
<u>Dependency Note :</u>				
Etant donné que seules 10 répétitions/occurrences du SG50 sont possibles, tous les montants pour lesquels il existe une exonération de taxe ne sont indiqués que dans une seule occurrence. Dans ce cas, il faut remplir le DE 5305, mais pas le DE 5278.				
C243 – DE 5278 : En cas d'exonération ou de non-assujettissement à la TVA, cet élément de données ne peut pas être rempli. Dans tous les autres cas, le taux de TVA DOIT être indiqué.				

MIG INVOIC BMF100

SG50 - C/R 10 - TAX-MOA				
MOA - C/R 2 - Monetary amount				
Function : To specify a monetary amount.				
Segment number: 1880				
	EDIFACT	BMF	s	Description
C516 MONETARY AMOUNT	M	M		
5025 Monetary amount type qualifier	M an..3	M	r	79 = Total line items amount
			d	150 = Value added tax amount
			r	B09 = Taxable amount – excl. payment discount (BMF Code)
			d	B10 = Taxable amount – incl. payment discount (BMF Code)
5004 Monetary amount	C n..18	R		
6345 Currency, coded	C an..3	N		
6343 Currency qualifier	C an..3	N		
4405 Status, coded	C an..3	N		
<u>Segment Notes :</u>				
DE 5025 :				
Voir 3ème partie, point c. “Règles de calcul pour la facture” pour plus d’explications.				
<u>Dependency Note :</u>				
DE 5025 :				
Le code ‘B10 = Taxable amount – incl. payment discount (BMF Code)’ n’est utilisé que lorsqu’une réduction de paiement est d’application.				
Le code ‘150, Value added tax’ NE PEUT PAS être utilisé dans le cas suivant :				
Exonération de la TVA signifie que TAX (1870) – C243 – DE 5278 n’est pas complété et que la valeur de code ‘E’ est appliquée au DE 5305. Dans tous les autres cas, c’est obligatoire.				

MIG INVOIC BMF100

UNT - M 1 - MESSAGE TRAILER				
Function : To end and check the completeness of a message.				
Segment number: 1930				
	EDIFACT	BMF	s	Description
0074 Number of segments in a message	M n..6	M		The total number of segments in the message is detailed here.
0062 Message reference number	M an..14	M		The message reference numbered detailed here should equal the one specified in the UNH segment.
<u>Segment Notes</u>				
Ce segment est un segment UN/EDIFACT obligatoire. Il doit toujours clôturer le message.				

MIG INVOIC BMF100

4ème partie: Liste de codes BMF

DE 2005	Date/time/period qualifier	
95E	Service(s) completed date/time, actual (BMF Code).	Date/time on which the ordered service/services was/were completed.

DE 3035	Party qualifier	
BY	Buyer (BMF Code) change in definition	Party to which merchandise is sold and/or a service provided.
SU	Supplier (BMF Code) change in definition	Party which provides service(s) and/or manufactures or otherwise has possession of goods, and consignes or makes them available in trade.

DE 5025	Monetary amount type qualifier	
B01	Gross line item amount, excl. allowances and charges (BMF Code)	
B02	Returnable item deposit amount (BMF Code)	
B03	Total taxable amount – excluding payment discount (BMF Code)	
B04	Invoice amount – excluding VAT, credit and debit note amounts (BMF Code)	
B05	Credit note amount – excluding VAT (BMF Code)	
B06	Debit note amount – excluding VAT (BMF Code)	
B07	Credit note VAT amount (BMF Code)	
B08	Debit note VAT amount (BMF Code)	
B09	Taxable amount – excluding payment discount (BMF Code)	Taxable amount – excluding payment discount, if applicable
B10	Taxable amount – including payment discount (BMF Code)	Taxable amount – including payment discount, if applicable
B11	Total advances (BMF Code)	Total des montants avancés par les fournisseurs ou le prestataire de service pour les dépenses qu'il a effectuées au nom ou pour le compte de son cocontractant (Code, art 28, 5°).

DE 5279		
BF01	Adresse hors de Belgique	Livraison de biens non soumise à la TVA belge. art.15, §2 de la loi sur la TVA
BF02	Début du transport hors de Belgique	Livraison de biens non soumise à la TVA belge. art.15, §2,1° de la loi sur la TVA
BF03	Installation/montage hors de Belgique	Livraison de biens non soumise à la TVA belge. art.15, §2,2° de la loi sur la TVA
BF04	Départ de transport de passagers hors de Belgique	Livraison de biens non soumise à la TVA belge. art.15, §2,3° de la loi sur la TVA
BF05	Importation dans un autre Etat membre	Livraison de biens non soumise à la TVA belge. art.15, §3 de la loi sur la TVA
BF06	Vente à distance à partir de la Belgique	Livraison de biens non soumise à la TVA belge. art.15, §5 de la loi sur la TVA
BF07	Prestataire de services établi hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 2 de la loi sur la TVA
BF08	Services relatifs à un bien immobilier situé hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 1° de la loi sur la TVA
BF09	Travail matériel/expertise sur un bien mobilier hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 2° a) de la loi sur la TVA
BF10	Travail matériel/expertise sur un bien mobilier en/hors de Belgique avec numéro de TVA d'un autre Etat membre.	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 2° b) de la loi sur la TVA
BF11	Transport de personnes/transport international hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 3° de la loi sur la TVA

MIG INVOIC BMF100

BF12	Transport intra-communautaire de biens débutant hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 3°bis a) de la loi sur la TVA
BF13	Transport intra-communautaire de biens débutant en/hors de Belgique avec numéro de TVA d'un autre Etat membre	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 3°bis b) de la loi sur la TVA
BF14	Intermédiaire lors d'un transport intra-communautaire de biens débutant hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 3° ter, a) de la loi sur la TVA
BF15	Intermédiaire lors d'un transport intra-communautaire de biens débutant en/hors de Belgique avec numéro de TVA d'un autre Etat membre	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 3° ter, b) de la loi sur la TVA
BF16	Activités culturelles, sportives ou éducatives hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 4° a) de la loi sur la TVA
BF17	Services d'hôtellerie et de restauration hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 4° b) de la loi sur la TVA
BF18	Services relatifs au transport de biens hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 4° c) de la loi sur la TVA
BF19	Services relatifs au transport intra-communautaire de biens en/hors de Belgique avec numéro de TVA d'un autre Etat membre	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 4° bis de la loi sur la TVA
BF20	Intermédiaire lors de services relatifs au transport intra-communautaire de biens débutant hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 4° ter a) de la loi sur la TVA
BF21	Intermédiaire lors de services relatifs au transport intra-communautaire de biens débutant en/hors de Belgique avec numéro de TVA d'un autre Etat membre	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 4° ter b) de la loi sur la TVA
BF22	Utilisation hors de l'UE d'un moyen de transport loué par un loueur belge	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 6°, a de la loi sur la TVA
BF23	Utilisation en Belgique d'un moyen de transport loué par un loueur établi hors de l'UE	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 6°, b de la loi sur la TVA
BF24	Droits d'auteur/licence, etc. et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° a) de la loi sur la TVA
BF25	Droits de clientèle/monopole et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° b) de la loi sur la TVA
BF26	Publicité et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° c) de la loi sur la TVA
BF27	Conseillers/ingénieurs/traitement et fourniture d'informations et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° d) de la loi sur la TVA
BF28	Services financiers et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° e) de la loi sur la TVA
BF29	Mise à disposition de personnel et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° f) de la loi sur la TVA
BF30	Location de biens mobiliers autres que des moyens de transport et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° h) de la loi sur la TVA
BF31	Services de télécommunication et bénéficiaire du service hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° i) de la loi sur la TVA
BF32	Services d'intermédiaires pour les services ci-dessus et bénéficiaire	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 7° g) de la loi sur la TVA

MIG INVOIC BMF100

	du service hors de Belgique	
BF33	Services d'intermédiaires pour des opérations dans l'UE mais hors de Belgique	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 8° a de la loi sur la TVA
BF34	Services d'intermédiaires pour des opérations dans l'UE, en /hors de Belgique avec numéro de TVA d'un autre Etat membre	Service non soumis à la TVA belge. art. 21, § 3, 8° b de la loi sur la TVA
BF35	Exportation à partir de la Belgique avec transport par le vendeur	Exonération de la TVA art.39, § 1, 1° de la loi sur la TVA
BF36	Exportation à partir de la Belgique avec transport par l'acheteur, qui n'est pas établi en Belgique	Exonération de la TVA art.39, § 1, 2° de la loi sur la TVA
BF37	Services relatifs à des biens exportés à partir de la Belgique avec transport par le vendeur ou par l'acheteur, qui n'est pas établi en Belgique	Exonération de la TVA art.39, § 1, 3° de la loi sur la TVA
BF38	Exportation à partir de la Belgique dans les bagages personnels de voyageurs.	Exonération de la TVA art.39, § 1, 4° de la loi sur la TVA
BF39	Livraison avec placement sous contrôle douanier	Exonération de la TVA art.39, § 2, 1° de la loi sur la TVA
BF40	Services relatifs à des biens sous contrôle douanier	Exonération de la TVA art.39, § 2, 2° de la loi sur la TVA
BF41	Acomptes sur des livraisons avec exportation	Ajournement de la redevance de la TVA – A.R. n°18, art.14
BF42	Livraisons intra-communautaires entre la Belgique et un autre Etat membre chez un contribuable qui doit acheter	Exonération de la TVA art. 39bis, alinéa 1, 1° de la loi sur la TVA
BF43	Transferts de la Belgique vers un autre Etat membre	Exonération de la TVA art. 39bis, alinéa 1, 4° de la loi sur la TVA
BF 44	Livraison de biens dans un entrepôt TVA en Belgique	Livraison avec maintien de la réglementation sur les entrepôts TVA – Article 39quater, § 1, 2° de la loi sur la TVA. TVA exigible dans le chef du cocontractant – Article 51, § 2, 3° de la loi sur la TVA
BF45	Services relatifs à des biens situés dans un entrepôt TVA en Belgique	Services liés à des biens soumis à la réglementation sur les entrepôts TVA – Article 39quater, § 1, 3° de la loi sur la TVA. TVA exigible dans le chef du cocontractant – Article 51, § 2, 3° de la loi sur la TVA
BF46	Transport maritime/transport aérien international traversant le territoire belge	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 1° de la loi sur la TVA
BF47	Transport et opérations relatives à ce transport en matière d'importation	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 2° de la loi sur la TVA
BF48	Transport lié à l'exportation de biens hors de Belgique	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 3° de la loi sur la TVA
BF49	Transport de biens sous contrôle douanier	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 4° de la loi sur la TVA
BF50	Chargement/déchargement/transbordement, etc. liés à l'importation et à l'exportation de biens	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 5° de la loi sur la TVA
BF51	Entreposage et conservation de biens d'importation et d'exportation	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 5°, b de la loi sur la TVA
BF52	Formalités de douane lors de l'importation et de l'exportation	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 6° de la loi sur la TVA
BF53	Transport intra-communautaire vers ou en provenance des Açores et de Madère	Exonération de la TVA rt.41, § 1, 7° de la loi sur la TVA
BF54	Services prestés par des courtiers et des mandataires qui interviennent dans des opérations hors de l'UE ou qui sont exonérés	Exonération de la TVA rt.41, § 2 de la loi sur la TVA

MIG INVOIC BMFI00

	pour cause d'exportation hors de Belgique	
BF55	Livraison de navires	Exonération de la TVA art.42, § 1, 1° a du Code
BF56	Livraison de bateaux de sauvetage	Exonération de la TVA art.42, § 1, 1° b du Code
BF57	Navires de guerre	Exonération de la TVA art.42, § 1, 1° c du Code
BF58	Bateau de rivière pour la navigation commerciale	Exonération de la TVA art.42, § 1, 1° d du Code
BF59	Livraison à des constructeurs/propriétaires/utilisateurs de bateaux	Exonération de la TVA art.42, § 1, 2° du Code
BF60	Services liés à la construction / la rénovation / la réparation / l'entretien / la location / l'affrètement de bateaux	Exonération de la TVA art.42, § 1, 3° du Code
BF61	Ravitaillement de navires, de bateaux de sauvetage et de navires de guerre.	Exonération de la TVA art.42, § 1, 4° du Code
BF62	Services liés aux besoins des navires	Exonération de la TVA art.42, § 1, 5° du Code
BF63	Livraison d'avions à l'Etat ou à des compagnies aériennes	Exonération de la TVA art.42, § 2, 1° du Code
BF64	Livraison à des constructeurs d'avions utilisés par l'Etat ou par des compagnies aériennes	Exonération de la TVA art.42, § 2, 2° du Code
BF65	Services relatifs à des avions	Exonération de la TVA art.42, § 2, 3° a du Code
BF66	Ravitaillement d'avions	Exonération de la TVA art.42, § 2, 4° du Code
BF67	Services relatifs aux besoins des avions	Exonération de la TVA art.42, § 2, 5° du Code
BF68	Livraison de biens et de services dans le cadre de relations diplomatiques et consulaires	Exonération de la TVA art.42, § 3, 1° de la loi sur la TVA
BF69	Livraisons au personnel diplomatique	Exonération de la TVA art.42, § 3, 2° de la loi sur la TVA
BF70	Livraisons aux organisations internationales	Exonération de la TVA art.42, § 3, 3° de la loi sur la TVA
BF71	Livraisons aux forces armées d'états étrangers	Exonération de la TVA art.42, § 3, 4° de la loi sur la TVA
BF72	Livraisons vers d'autres états membres aux forces armées d'états étrangers	Exonération de la TVA art.42, § 3, 4° bis de la loi sur la TVA
BF73	Livraisons à des gouvernements étrangers chargés de l'entretien de cimetières	Exonération de la TVA art.42, § 3, 5° de la loi sur la TVA
BF74	Livraisons à l'OTAN	Exonération de la TVA art.42, § 3, 6° de la loi sur la TVA
BF75	Livraison d'or aux banques centrales	Exonération de la TVA art.42, § 3, 7° de la loi sur la TVA
BF77	Livraison de perles véritables / de pierres précieuses naturelles	Exonération de la TVA art.42, § 4, 1° de la loi sur la TVA. N° de notification 108/1971
BF78	Services relatifs à des perles véritables/ à des pierres précieuses naturelles	Exonération de la TVA art.42, § 4, 2° de la loi sur la TVA. N° de notification 108/1971
BF79		Exonération de la TVA art.44, § 2, 4° de la loi sur la TVA
BF80		Exonération de la TVA art.44, § 3, 1° a) de la loi sur la TVA
BF81		Exonération de la TVA art.44, § 3, 1° b) de la loi sur la TVA
BF82		Exonération de la TVA art.44, § 3, 2° de la loi sur la TVA
BF83		Exonération de la TVA art.44, § 3, 3° de la loi sur la TVA
BF84		Exonération de la TVA art.44, § 3, 4° de la loi sur la TVA
BF85		Exonération de la TVA art.44, § 3, 5° de la loi sur la TVA
BF86		Exonération de la TVA art.44, § 3, 6° de la loi sur la TVA

MIG INVOIC BMF100

BF87		Exonération de la TVA art.44, § 3, 7° de la loi sur la TVA
BF88		Exonération de la TVA art.44, § 3, 8° de la loi sur la TVA
BF89		Exonération de la TVA art.44, § 3, 9° de la loi sur la TVA
BF90		Exonération de la TVA art.44, § 3, 10° de la loi sur la TVA
BF91		Exonération de la TVA art.44, § 3, 11° de la loi sur la TVA
BF92		Exonération de la TVA art.44, § 3, 12° de la loi sur la TVA
BF93		Petite entreprise soumise à la réglementation d'exonération d'impôt. TVA non applicable.
BF94	Tabacs manufacturés: T.V.A. perçue à la source et non déductible.	art. 2 de l'Arrêté royal n° 13 du 29 décembre 1992 relatif au régime des tabacs manufacturés en matière de taxe sur la valeur ajoutée

DE 6311	Measurement application qualifier	
ABW	Unit of measure used for invoiced quantities (BMF Code)	The unit of measure in which invoiced quantities are expressed.

DE 6345	Currency, coded	
EUR	European Euro (BMF Code)	Official monetary unit of the European Union (EU)

DE 7161	Special services, coded	
---	No BMF codes defined	

